

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

# Remboursement d'un bénéficiaire du Service de Soins Infirmiers à Domicile

1 DOCUMENT - Publié le 22 janvier 2026

**CIAS**  
Conseil d'Administration  
Séance du 22 janvier 2026 à 18h00

Au siège du conseil de Grand Lac, 1003 boulevard Lévis, 71150 Aix-les-Bains

NOM ET PRÉNOM	Présente (P)	Absent (A)	Excusé (E)
1. Marie-Claire BOURGEOIS	P		
2. Brigitte MARLET	P		
3. Hervé BOUILLON, SECRÉTAIRE	P		
4. Sébastien BOURGEOIS	P		
5. Sébastien BELAIS (T)	P		
6. Nathalie CALABRESCA (T)	P		
7. Céline CHAUVET	P		
8. Hélène CHAVANNE (T)	X		
9. Corinne CHILLENDROZ (T)	P		
10. Hélène CHILARD	P		
11. Daniel COULOMBE	P		
12. Isabelle DUMAS	P		
13. Sophie ELLIOTT	P		
14. Philippe FOUCAUD (T)	P		
15. André GAGNON (T)	P		
16. Alain LE COEUR	P		
17. Antoine LEBRUN	P		
18. Agnès CALLABA	P		
19. Monique MARCHAL	P		
20. Leïla MEHMOUD	P		
21. Fabio NOVELLI	P		
22. Adeline PERRIN	P		
23. Sophie PERRIN	P		
24. Isabelle TELLIER	P		
25. Guy WAGNER	P		

Actions individuelles pour absences :  
Alain NOVELLI  
Alberte NOVELLI (A-NOVELLI)  
Gérard PERDUEAU  
Antoine PERRIN

L'ensemble n'est pas élu au conseil de l'Agglo.

Il a été décidé de ne pas voter pour élire les membres du conseil de l'Agglo pour 2026 et de démissionner le 14 juillet 2026, en évitant tout compromis d'ordre de jeu sur les projets de délibérations, avec leurs intérêts.

Le 22 Janvier 2026, à 18h00  
Le Président,  
Brigitte MARLET

Le Secrétaire de séance  
Hervé BOUILLON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Conseil d'Etat dans les deux mois de la date de publication de l'avis de résultat de la délibération, dans le délai de deux mois à compter de sa publication (date indiquée) ou de sa notification (date indiquée). Le Conseil d'Etat peut être saisie sur le vif de l'appellation "Délibération déposée" sur le site [www.juridictions.fr](#).



**2026-01-22\_DELIB2.PDF**

**TÉLÉCHARGER** | (PDF, 4,7 MO)

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.